

Proposition d'article « clé en main »

Le service médical en direct avec vous

Dans le but de mieux répondre à vos besoins, le Service Médical de l'Assurance Maladie met en place pour le département des Landes, à compter du 1^{er} octobre, un numéro d'appel dédié aux professionnels de santé :

▶ **0811 707 133**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Cette ligne fonctionnera en continu du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

En composant ce numéro, vous serez mis en relation avec une équipe de téléconseillers du service médical qui pourront vous renseigner sur :

- le dossier médical de l'un de vos patients, *(ALD, arrêt de travail, expertise, convocation, invalidité, inaptitude...),*
- l'application des nomenclatures et de la CCAM,
- les objectifs conventionnels de santé publique (Rémunération sur objectif de santé publique),
- toute autre question nécessitant l'expertise du service médical.

Pour toute question d'ordre administratif, relevant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le numéro de téléphone reste inchangé. Il s'agit du : ▶ **0811 709 040**

Afin d'assurer le respect du secret médical, le téléconseiller du service médical vous invitera à préciser en préalable les coordonnées de votre patient (NIR, date de naissance) et vérifiera votre qualité de médecin traitant (numéro RPPS).

Si une réponse immédiate ne peut vous être fournie par le téléconseiller, vous serez mis en relation, en fonction de vos questions, avec un médecin conseil, un chirurgien-dentiste conseil ou un pharmacien conseil.

Avec ce nouveau service, le service médical s'engage sur :

- un taux de décroché rapide,
- une réponse complète, professionnelle et personnalisée,
- le respect du secret médical.

Le service médical évaluera régulièrement votre niveau de satisfaction concernant ce nouveau service, dans une dynamique d'amélioration continue.

Nombre de signes : 1 802

*Contact : Johane ESPERANCE - Responsable communication -
05 56 79 84 26 - johane.esperance@ersm-aquitaine.cnamts.fr*

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**